

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Marie Linda Nzeyimana	Numéro de permis 2024010	Date d'inspection Le 09 avril 2025	
Nom de l'établissement Garderie Câlines		Numéro de téléphone (506) 740-4783	
Adresse 71 46ième Avenue Edmundston NB E3V 3B4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la désignation (le 10hrs de développement professionnel a été complétée et l'évaluation pour l'application du curriculum a été faite), de l'aire de repos, des médicaments (fiche d'administration), des espaces de rangement et des activités quotidiennes. Observation de la sieste, du lavage des mains et de la collation (pomme et fromage ou yogourt).  
 Activité spéciale : chasse aux oeufs  
 Les enfants ne vont pas à l'extérieur lors de ma visite.  
 L'exploitante m'avise avoir fait plusieurs rappels au parent concerné pour avoir des habits convenables à la saison printanière.

original signé par  
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 avril 2025

Date

original signé par  
Marie Linda Nzeyimana

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 avril 2025

Date